



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R. 610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par l'U.N.R.P.A., représentée par Madame BOUDAUD Marie-Claude - 16 Avenue Georges Pompidou - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser un pique-nique, à l'Etang du Cheix, le jeudi 30 juillet 2026 de 10 h 00 à 18 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de ce pique-nique.

ARRETE

Article 1 : Le pique-nique décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la durée du pique-nique, l'autorisation d'occuper le domaine public est donnée et le stationnement sur le parking sera réservé selon le plan ci-joint.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame BOUDAUD Marie-Claude, U.N.R.P.A.

Pour le maire & les.....
~~Adjoint(s) empêché(s)~~
Et par suppléance
Le.....ème adjoint

Lakice Fillou



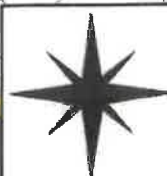
Le Maire,

Etienne LEJEUNE



Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
19 / 06 / 2026
Pour information document non contractuel

1:2 000



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE